

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

## Chronique Politique.

La brillante discussion qui a eu lieu à la Chambre il y a quinze jours sur les affaires romaines, va se renouveler prochainement.

L'Assemblée est saisie de nombreuses pétitions émanant de membres du clergé et d'une quantité de communes demandant le rétablissement du pouvoir temporel.

M. Thiers persistera-t-il dans les conclusions qu'il a fait prévaloir lors de la dernière séance ?

C'est probable; pourtant il se passe en ce moment certains faits qui pourraient modifier sa manière de voir.

La cour de Rome n'a jamais eu beaucoup d'affection pour le Concordat; elle s'est contentée de le subir.

Aujourd'hui, peut-être à cause même de sa faiblesse, elle tente de franchir la limite que Napoléon I<sup>er</sup> avait tracée à son immixtion dans les affaires religieuses de la France.

Dernièrement, le Pape a nommé Mgr Legain évêque de Montauban, non pas en lui envoyant une bulle d'investiture, mais bien un bref.

En apparence, il n'y a là qu'une différence de mot; au fond, il y a peut-être l'intention de montrer au gouvernement français la volonté de nommer des évêques sans consulter les convenances de la nation, représentée par son chef.

M. Thiers a été très-ému de cette tentative de la cour de Rome d'empiéter sur les bases du Concordat.

De nombreuses conférences ont eu lieu entre le chef du pouvoir exécutif, le nonce du pape, d'une part, et M. Nigra, de l'autre.

L'événement du jour est, non pas la retraite de M. Jules Favre, — ceci est déjà l'événement d'hier, — mais bien l'avènement de M. de Rémusat.

Le nouveau ministre des affaires étrangères est en général assez bien accueilli par la presse. Sa situation semble être un peu celle du voyageur qui arrive de loin pour vivre à vos côtés : le premier mouvement est de lui sauter au cou; ce n'est qu'au bout de quelque temps d'existence commune qu'on commence à s'apercevoir de ses défauts.

Pour le moment notons les accolades.

Nous sommes persuadés que la nomination de M. Ch. de Rémusat, comme ministre des affaires étrangères, réunira à peu près tous les suffrages. — Ancien ministre, en communauté parfaite d'opinion avec M. Thiers, intelligence singulièrement ouverte et progressive, M. de Rémusat, par ses relations, par ses antécédents, plaira au parti conservateur. — D'autre part, il sera certainement agréable aux hommes du parti républicain, qui savent, comme nous, que ce libre esprit ne s'est point inféodé à la monarchie constitutionnelle, et qu'il est devenu, à l'école des événements, un républicain de raison des plus convaincus et des plus décidés. »

Ceci est un vrai baiser de nourrice, donné par l'Opinion nationale.

Du même ordre sont les embrassades du Bien public et de la France.

La Patrie, elle, a le baiser doux et doux.

Quant à la Presse et au Français, ils donnent à M. de Rémusat le baiser rougissant, celui que la future donne, pour la première fois, à son fiancé, — sur commande.

Tout en reconnaissant la valeur du nouveau ministre, ça les gêne; ils voudraient que la situation fût légale et que M. de Rémusat fût sorti du sein de l'Assemblée.

Chez le Soir, c'est de la passion échevelée.

Le National embrasse, mais c'est moins par amour que par jalousie.

Enfin, la Gazette de France refuse absolument ses faveurs :

« M. le comte Charles de Rémusat vient d'être nommé ministre des affaires étrangères.

» M. de Rémusat n'est ni député, ni agrégé à la majorité : voilà donc encore un ministre anti-parlementaire. Décidément c'est un système. »

C'est peut-être le moment de rappeler qu'en 1850, M. de Rémusat signa la protestation des journalistes de Paris contre les ordonnances de juillet.

## LE COMTE CHARLES DE RÉMUSAT.

Nous n'avons point l'intention de faire la biographie du nouveau ministre des affaires étrangères; mais au moment où M. le comte de Rémusat revient aux affaires avec M. Thiers, il est curieux de rappeler ses relations avec ce dernier, et la carrière parlementaire du successeur de Jules Favre.

En 1823, M. Ternaux, un homme important de cette époque, donnait une grande fête l'été à son château de Saint-Ouen. M. Thiers, un des amis de la maison, y assistait. Il n'y avait pas longtemps qu'il était arrivé quand M. Ternaux le prit par le bras :

— Je vais vous faire connaître un charmant garçon, lui dit-il.

Et arrêtant un jeune homme de vingt-six ans, à la mine élégante, il lui dit :

— Monsieur de Rémusat, voici M. Thiers, avec lequel je suis heureux de vous faire faire connaissance.

Puis il quitta les deux jeunes gens qui avaient, paraît-il, beaucoup de choses à se dire puisqu'ils restèrent presque toute la soirée ensemble.

De cette rencontre naquit une amitié réelle qui, à cinquante ans de distance, n'a rien perdu de sa sincérité.

« Nous sommes la jeune garde, » avait un jour dit M. Thiers à M. de Rémusat; et de fait ils combattirent toujours ensemble.

Lors de la signature de la protestation des journalistes au National, le 25 juillet 1830, après avoir mis son nom au bas de cet acte, qui était quelque

peu compromettant, M. Thiers tendit la plume en disant à M. de Rémusat :

— Vous signez, n'est-ce pas ?

— Sans aucun doute, répondit l'interpellé.

Originaire du département de la Haute-Garonne, il fut envoyé par la ville de Toulouse siéger à la Chambre immédiatement après les affaires de Juillet, où la part active qu'il avait prise lui avait valu l'Étoile de Juillet.

Après Toulouse, ce fut la ville de Muret qui lui donna ses suffrages pour la députation. De ce temps-là, bien plus qu'aujourd'hui, les élus de la nation étaient en butte aux critiques et aux sarcasmes de la presse, et M. de Rémusat ne fut pas épargné par la verve de l'opposition quand il était au pouvoir et par la rage gouvernementale quand il était dans l'opposition.

Il avait fait des chansons, on le chansonna.

En 1840, ce fut lui, ministre de l'intérieur, qui fut chargé de présenter la loi pour le retour des cendres de Napoléon I<sup>er</sup>.

Les libelles du temps en firent de belles gorges chaudes.

Réélu à la Législative après avoir été élu à la Constituante, voici quelques-uns de ses votes, qui peuvent donner à penser sur sa manière de voir.

Cautionnement des journaux, a voté pour.

Droit au travail, a voté contre.

Etablissement des deux Chambres, a voté pour.

Présidence du conseil donnée au chef du pouvoir exécutif, a voté contre.

Remplacement militaire a voté pour.

Puis est venu l'Empire, et le fils du chambellan, le fils de M<sup>lle</sup> Gravier, comtesse de Vergènes, amie intime de de l'impératrice Joséphine, fut exilé! ainsi que M. Thiers.

Cette sorte de fortune commune n'est pas ce qu'il y a de plus curieux entre ces deux hommes : il y a eu jusqu'à des communautés de travaux assez bizarres; ainsi MM. Thiers et de Rémusat ont fait de nombreux comptes-rendus ou revues des théâtres.

Mais dans cette voie, M. de Rémusat a été plus loin que M. Thiers: il a fait une tragédie: *Abellard*, tragédie qu'il aime trop pour la livrer au théâtre, et qu'il estime assez pour en réciter des fragments à ses amis littéraires qui assurent, et cela est vrai, que c'est une œuvre remarquable.

Un mot encore: MM. Thiers, Mignet et de Rémusat ont formé une trinité où aucun n'a osé être le père, où personne ne pourrait être le fils, mais où chacun à qui mieux mieux a témoigné qu'il voulait être traité d'esprit sain.

Nous avons dit dernièrement, d'après une correspondance d'Alsace, que la Prusse imposait aux Alsaciens non-seulement l'enseignement obligatoire, mais aussi le libraire obligatoire. Voici une pièce à l'appui de cette affirmation; nous la trouvons dans la Feuille d'annonces des cantons de Guebwiller, Soutz, Rouffach et Ensisheim :

« L'arrêté de M. le préfet en date du 7 mai c. n° 57,461, ne s'étend pas seulement aux écoles publiques, mais à toutes les écoles catholiques, protestantes, israélites et écoles mixtes de l'instruction primaire sans distinction, y compris les écoles des frères.

» J'exige que les administrateurs des écoles qui n'ont pas bien compris ledit arrêté s'y conforment sans retard, afin de s'éviter des désagréments.

» Je fais remarquer à MM. les maires que je les informerai particulièrement dès que le dépôt de livres d'école de M. Jules Boltze, relieur et libraire, Grand'Rue, sera installé et suffisamment pourvu.

» Les commandes en dehors de ce dépôt sont défendues à MM. les maires et instituteurs par l'arrêté préfectoral, vu que notre achat en masse nous permet de les livrer à des prix excessivement minimes.

» En outre, nous laissons au bon sens des instituteurs et des institutrices des communes où M. l'inspecteur des écoles n'a pas encore passé l'examen et donné les instructions nécessaires, le soin de se conformer par tous les moyens à l'arrêté, en faisant usage de la langue allemande pour l'enseignement.

» Guebwiller, le 16 juin 1871.

» Le directeur du cercle,  
» PFARRIUS. »

Naturellement le libraire Jules Boltze n'est que l'agent ou l'associé de M. le directeur du Cercle, lequel en imposant sa marchandise se conforme tout à la fois au génie de sa race, qui est le génie de la violence et de la rapacité.

Notons ici un autre fait qui se rapporte à l'enseignement.

Le gouvernement prussien a transformé le lycée de Strasbourg en gymnase ne recevant que des externes: il compte trente élèves, étrangers pour la plupart.

Le petit séminaire de Strasbourg a plus de 400 élèves.

Des faits identiques se produisent en tout et partout.

Le conseil municipal de Paris a tenu vendredi matin sa première séance; le bureau provisoire était composé de M. Trélat, doyen d'âge, président, et MM. Félix Dehaynin et Clémenceau, les deux plus jeunes membres, secrétaires. On a procédé à l'élection du bureau, qui a donné les résultats suivants :

Président, M. Vautrain;  
Premier vice-président, M. Fremyn;  
Deuxième vice-président, M. Edmond Adam;  
Secrétaires: MM. Martial Bernard, Léveillé, Félix Dehaynin, Prestat.

M. le préfet de la Seine a fait un exposé de la situation financière de la ville de Paris, qui conclut, moyennant la suspension des travaux qui ne sont pas d'urgence nécessaire, à un emprunt de 350 millions.

M. Dufaure a fait connaître en son nom et en celui de M. le chef du pouvoir exécutif que M. Ranc ne sera soumis à aucune poursuite. Deux choses, il est vrai, manquent à cette décision: le caractère officiel... et la compétence.

En tout cas, une autre question surgit. Qui entrave l'action de la justice ?

P.-S. — M. Ranc n'a pas paru vendredi matin à la séance du conseil municipal.

Dans plusieurs villes de province on forme une société appelée l'Union de l'Ordre. A Moulins et à Caen, la société est déjà provisoirement constituée. Dans le Calvados surtout un grand nombre d'adhésions ont été envoyées, et les délégués de tous les arrondissements se sont réunis pour nommer un comité définitif et pour adopter les statuts de l'œuvre.

Nous ignorons, ne connaissant pas encore ces statuts, si cette société aura quelque analogie avec une autre société qui se fonde à Paris sous le nom de l'Union des amis de l'Ordre. Celle-ci a pour objet de s'opposer aux envahissements de l'Internationale, dont elle sera pour ainsi dire la contrepartie. C'est une idée heureuse, digne de l'appui de tous les honnêtes gens. C'est utilement servir la cause de l'ordre d'arracher les classes ouvrières à la domination à laquelle un trop grand nombre de leurs membres sont livrés. Quelques mots de l'Ordre et la Liberté, de Caen, nous font néanmoins supposer que le but de deux sociétés est le même : « En présence, dit ce journal, des menées plus actives que jamais de l'Internationale, nous engageons vivement nos lecteurs à se rallier à cette ligue des honnêtes gens. »

Disons un mot du conseil municipal de Lyon, dont les membres se sont attribués des jetons de présence. Comme l'opinion publique reprochait cette mesure qui tombait du reste sous le coup de la loi, on a voté, nous dit le Courrier de Lyon, des frais de représentation. Autrefois, ajoute ce journal, les frais de représentation étaient affectés à des bals, à des fêtes dont le commerce bénéficiait indirectement. Aujourd'hui, le progrès exige, paraît-il, qu'ils soient convertis en traitements et empochés.

Est-ce qu'il n'y aura pas le moindre blâme pour de si étranges abus ? Nous osons l'espérer. Ces choses-là sont véritablement révoltantes.

#### RAPPORT

SUR LES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DE VERSAILLES, DEPUIS LE 11 AVRIL, ÉPOQUE DE SA FORMATION, JUSQU'AU MOMENT DE LA PACIFICATION DE PARIS, LE 28 MAI.

6 avril. — L'armée destinée à faire le siège de Paris a été créée par décret du chef du pouvoir exécutif, du 6 avril.

Lors de sa formation, elle comprenait : l'armée de Versailles proprement dite, composée de trois corps d'armée, sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon, et l'armée de réserve, sous les ordres du général Vinoy.

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> corps, ainsi que l'armée de réserve, comptaient chacun trois divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie légère ; deux batteries d'artillerie et une compagnie du génie étaient attachées à chaque division ; deux batteries à balles et deux batteries de 12 formaient la réserve d'artillerie de chacun de ces corps.

Le 3<sup>e</sup> corps, entièrement composé de cavalerie, comprenait trois divisions, à chacune desquelles était attachée une batterie à cheval.

La réserve générale de l'armée comprenait dix batteries et deux compagnies du génie.

L'armée, ainsi constituée, est placée, pour les opérations de siège, sous le commandement en chef du maréchal ; elle commence ses opérations le 11 avril.

A ce moment, Paris et les forts du Sud étaient au pouvoir de l'insurrection ; seul, le Mont-Valérien restait entre nos mains. Les troupes réunies à Versailles, sous les ordres du général Vinoy, avaient occupé, dans les premiers jours d'avril, les positions de Châtillon, Clamart, Meudon, Sèvres et Saint-Cloud, ainsi que celles de Courbevoie et de la tête du pont de Neuilly, sur la rive droite.

11 avril. — Telles étaient les positions respectives, lorsque, le 11 avril, le maréchal de Mac-Mahon, commandant en chef, indique à chacun des corps les emplacements à occuper et les dispositions à prendre.

Le 2<sup>e</sup> corps, sous les ordres du général de Cissey, est chargé des attaques de droite ; il s'établit à Châtillon, Plessis-Piquet, Villa-Coublay et dans les villages en arrière sur la Bièvre.

Le 1<sup>er</sup> corps, sous le commandement du général de Ladmirault, est chargé des attaques de

gauche. La division de Maud'hui occupe Courbevoie et la tête du pont de Neuilly ; la division Montaudon, Rueil et Nanterre ; la division Grenier campe à Villeneuve-l'Étang.

La division occupant Courbevoie et la tête du pont de Neuilly devait être relevée tous les quatre jours par l'une des deux autres divisions du corps.

L'armée de réserve, commandée par le général Vinoy, fournit deux divisions en première ligne ; l'une d'elles occupe Clamart, Meudon et Bellevue ; l'autre, Sèvres et Saint-Cloud ; une troisième reste en réserve à Versailles.

Le 3<sup>e</sup> corps, sous les ordres du général du Barail, est chargé de couvrir l'armée sur la droite. Il doit occuper Juvisy, Lonjumeau, Palaiseau et Verrières, poussant ses avant-postes en avant de la route de Versailles, à Choisy-le-Roi.

Le plan d'attaque consistait à s'emparer du Point-du-Jour. L'enceinte bastionnée au sud de Paris, depuis la porte Maillot jusqu'à la porte de Gentilly, se développe sur deux longues lignes droites, et n'offre, en réalité, qu'un saillant abordable, le Point-du-Jour ; mais, couvert en avant par le fort d'Issy, il était nécessaire de s'emparer de ce fort avant de commencer les travaux d'approche vers l'enceinte.

Par suite, le 2<sup>e</sup> corps (général de Cissey) doit s'avancer en cheminant vers le fort d'Issy, pendant que le 1<sup>er</sup> corps (général de Ladmirault) s'établira fortement à gauche et s'emparera de toute la rive gauche de la Seine jusqu'à Asnières.

12 avril. — Dès le 12 avril, le corps de Cissey commence les travaux de tranchée et l'établissement de nouvelles batteries sur le plateau de Châtillon ; le général Charlemagne, commandant la brigade de cavalerie du 2<sup>e</sup> corps, fait couper à hauteur de Juvisy le chemin de fer d'Orléans et la ligne télégraphique, et intercepte ainsi toute communication entre Paris et le Sud.

Le corps de Ladmirault gagne, dès le premier jour, du terrain en avant de Neuilly, et s'empare du village de Colombes. Le 14 avril, les maisons occupées par les insurgés au nord de Courbevoie sont attaquées, la redoute de Gennevilliers est enlevée, et une reconnaissance est poussée jusque devant le château de Bécon, dont la possession est importante, afin de permettre l'établissement de batteries destinées à combattre celles de Clichy et d'Asnières. (A continuer.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Faits Divers.

On lit dans le Courrier franc-comtois :

« Nous recevons de Metz une correspondance où l'on nous raconte ce qui s'est passé au sujet de la sentinelle d'honneur que le gouverneur prussien avait fait placer devant l'hôtel de l'évêché.

« L'évêque de Metz est Breton, ce qui veut dire très-énergique. En voyant le premier factionnaire qu'on lui avait envoyé, Monseigneur s'approche du soldat et le congédie poliment, en lui disant qu'il n'avait pas besoin d'une garde particulière.

« Le soldat ne se le fait pas dire deux fois, et retourne à son poste.

« Le lendemain, nouveau factionnaire.

« A l'aspect du nouvel arrivant, l'évêque, qui sortait en voiture, fait monter avec lui le fusil à aiguille et va trouver le gouverneur, à qui il remet la sentinelle, en disant que s'il voyait un troisième factionnaire, il quitterait l'évêché. Ce fut son dernier mot.

« Et depuis, l'évêque est libre. »

— De grands préparatifs ont lieu en ce moment dans toutes les stations militaires et maritimes de France, où M. Thiers doit passer une tournée d'inspection, accompagné de M. Chabaud-Latour et d'un grand nombre d'officiers généraux et supérieurs de toutes armes.

Ce n'est qu'après cette inspection, qui ne durera pas moins de trois à quatre semaines, que le chef du pouvoir exécutif ira prendre, ainsi que nous l'avons dit déjà, quelques jours de repos à Rambouillet, où la seule réception probable, — encore non officielle, — sera celle de la famille impériale du Brésil.

— Il est question de confier le poste de ministre plénipotentiaire à Athènes à M. Guillaume Guizot, fils de l'ancien ministre de Louis-Philippe.

— L'ex-reine d'Espagne Isabelle et ses enfants sont, en ce moment, les hôtes de la duchesse de Sesto (ex-duchesse de Morny), dont la magnifique résidence à Deauville est en partie réparée.

De Deauville, l'ex-reine se rendra, dit-on, à Sainte-Adresse, où doit se conclure le 15 de ce mois le pacte de famille entre tous les Bourbons d'Europe, pacte dont Christine a pris l'initiative, et où le comte de Chambord doit, nous assure-t-on, apposer sa signature.

— Entrevues sur entrevues :

Après la rencontre de Gastein, entre les empereurs Guillaume et François-Joseph, voici qu'on en annonce une autre entre ce dernier et Victor-Emmanuel.

Le roi d'Italie et l'empereur d'Autriche se verraient, dans le courant de septembre, dans une ville du Tyrol. La politique menaçante de la Russie en Orient ne serait pas, nous assure-t-on de bonne source, étrangère à ce rapprochement des deux souverains.

— M. le duc de Nemours, accompagné de ses deux filles, les princesses Blanche et Marguerite, a visité, avant-hier, les galeries de Versailles.

Il était conduit par M. Baze et le général de Chabaud-Latour.

— La photographie a de bien grands inconvénients, surtout quand elle est pratiquée par certains photographes.

Ainsi, un M. Henri Dombrowski, compositeur pianiste, qui n'a de commun que le nom avec le général de la Commune, vient d'apprendre que sa photographie avait été vendue, à plus de deux cent mille exemplaires, au lieu et place du célèbre Polonais. Il attaque le photographe et demande 100,000 fr. de dommages-intérêts.

Quand on songe que, lors de l'entrée des troupes de Versailles dans Paris, les agents de l'autorité reconnaissent les membres de la Commune à l'aide de photographies qu'on leur avait distribuées, on comprend la colère du pianiste à l'idée de cette substitution de Dombrowski photographié.

Nous pouvions avoir une classe nouvelle de martyrs : les martyrs du collodion.

— Vendredi, à neuf heures, a eu lieu, au Luxembourg, la première séance du nouveau conseil municipal.

C'est dans l'ancienne salle dite du Trésor que le conseil se réunit, en sorte que l'austère M. Bonvalet et le citoyen Mottu vont s'asseoir — ô honte ! — sur des sièges qui ont servi aux sénateurs de l'Empire.

Cette salle, qui a la forme d'un carré long, est située au premier étage. On y arrive en entrant par la grande cour s'ouvrant sur la rue de Valenciennes. Elle a été coupée en deux à l'aide d'une très-légère cloison. La première partie est la salle des Séances. Au-delà de la cloison, qui ressemble à un riche paravent, on a établi quatre compartiments destinés aux commissions.

— La maison d'éducation de Saint-Denis, et la Société maternelle, ont eu tour-à-tour, pour présidentes, l'ex-reine Marie-Amélie, et l'ex-impératrice.

M<sup>me</sup> Thiers et M<sup>me</sup> Mac-Mahon vont, dit-on, se partager cette succession ; M<sup>me</sup> Thiers deviendrait présidente de la Société maternelle, et M<sup>me</sup> Mac-Mahon présidente de la maison de Saint-Denis.

— On a annoncé que Courbet avait été transféré à Versailles.

Ce qu'on n'a pas dit, c'est que, pendant toute la durée du trajet, de la prison au chemin de fer, — trajet fait en voiture cellulaire, — Courbet n'a cessé de sangloter.

« D'un homme maigre, ça ne m'aurait rien fait, racontait au retour le conducteur, mais entendre pleurer un homme si gras !... vrai, ça me remuait... »

— Les Alsaciens ne veulent décidément pas être Allemands.

Jeudi dernier avait lieu, à Strasbourg, la réouverture du grand théâtre. On jouait Charles VI. M. de Bismarck-Bohnen, neveu du grand-chancelier et gouverneur de l'Alsace Lorraine, assistait à la représentation, en compagnie d'un grand nombre d'officiers et de fonctionnaires prussiens.

Tout marcha bien jusqu'au 3<sup>e</sup> acte ; mais lorsque les ténors et les chœurs attaquèrent le fameux

chant patriotique : Guerre aux tyrans, l'assistance se leva tout entière, et continua l'air par cette variante :

Jamais BISMARCK ne régnera.

MM. les Allemands évacuèrent immédiatement la salle, aux applaudissements de nos compatriotes.

La représentation continua pourtant, mais une cinquantaine d'arrestations furent opérées à la sortie du théâtre.

Inutile d'ajouter que Charles VI n'a pas reparu sur l'affiche.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Henri Roland reconnaît qu'il est, comme nous l'avons dit, un petit Mottu en herbe ; nous nous en doutions bien un peu, mais nous désirions avoir un aveu formel ; nous l'avons obtenu, c'est tout ce que nous voulions.

La distribution des prix aux élèves du collège de Saumur a eu lieu samedi dernier, dans l'une des cours de l'établissement.

Les parents des enfants, leurs amis et les autorités s'étaient réunis pour cette solennité que présidait M. Duphénieux, sous-préfet de notre arrondissement.

Après le discours académique prononcé par M. Gaillet, professeur de rhétorique, M. Duphénieux a adressé aux élèves quelques paroles inspirées tout à la fois par l'intérêt qu'il porte à la jeunesse et par les sentiments patriotiques les plus nobles et les plus élevés.

La voix de notre sous-préfet a été couverte d'applaudissements.

Nous donnons avec empressement l'allocation de M. Duphénieux.

« Mes chers amis,

« Nos cœurs ne devraient être ni aux réjouissances ni aux réunions solennelles ; mais M. le ministre de l'instruction publique n'a pas voulu supprimer la fête qui vous rassemble, parce que cette fête est celle du travail, celle de l'intelligence, parce qu'encore la solennité de la récompense est un encouragement à de nouveaux efforts.

« Ces efforts, bien souvent, dans cette même enceinte, des voix plus autorisées que la mienne vous les avaient demandés, au nom de vos familles, au nom de votre avenir.

« Aujourd'hui, c'est au nom de la France que je les réclame de vous.

« Déchue de la haute position qu'elle occupait dans les conseils des Peuples et des Rois, appauvrie, sanglante, terrassée, elle ne perd pas l'espérance, et c'est surtout sur cette génération qui peuple nos écoles que se fonde son légitime espoir.

« Préparez-vous donc, mes jeunes amis, aux graves devoirs que l'avenir vous réserve.

« Préparez-vous-y avec opiniâtreté par le moyen le plus efficace, par le travail.

« Nos ennemis nous ont surpris, étonnés par un honteux despotisme qui, ayant tué toute foi, avait abaissé le niveau scientifique, intellectuel et moral de la France entière.

« Ils nous ont vaincus par la science.

« Que la science nous serve à réparer nos désastres, à venger notre humiliation.

« Dans votre marche dans la vie, ayez sans cesse cette grande mission devant les yeux ; elle vous garantira contre toutes les défaillances, contre tous les découragements.

« Et si, par des temps meilleurs, vous veniez à oublier cette mission sacrée, je suis certain que vos mères dévouées qui veillent sur vous, vos mères qui ont, elles, le culte du souvenir et l'énergie rongeuse du regret, vous diraient que là-bas, sous une terre qui n'est plus nôtre, gisent les restes pleurés d'un frère, et qu'il ne peut y avoir d'oubli, qu'il ne peut y avoir de joie que le jour où, victorieux, vous les aurez rendus à la commune Patrie.

« Alors, recouvrant la mémoire du cœur, vous partirez, et guidés dans vos étapes par les ossements abandonnés, profanés peut-être, de ceux qui sont tombés pour nous, vous ferez flotter notre drapeau sur les frontières reconquises de notre chère France.

• Mais pour devenir les héros de ce grand combat, il faut d'abord vaincre l'ennemi du premier rang, le plus redoutable : l'ignorance.

• La lutte sera longue et pénible.

• N'y renoncez jamais. Dans vos efforts, vous serez toujours soutenus par ceux dont la bienveillante sollicitude vous entoure de tous les soins, par les membres de la municipalité saumuroise.

• Vous serez dirigés par des professeurs éclairés qui, dans l'ingrate tâche à laquelle ils se sont consacrés, n'ont d'autre ambition que de vous rendre dignes du rôle glorieux auquel ils vous préparent.

• Faites donc, par reconnaissance pour leurs sacrifices et leur abnégation, qu'ils puissent avoir le noble orgueil d'être fiers de vous.

• A l'œuvre, mes jeunes amis, et rappelez-vous que s'instruire aujourd'hui n'est plus un droit, une faculté, mais bien un impérieux devoir de citoyen.

• Je vous ai dit en peu de mots ce que la France attend de vous.

• Contemplez-là, déchirée, suppliante !

• Et humiliés de ses hontes, touchés de ses malheurs, fortifiez-vous pour la rendre ce qu'elle était, Honorée, Puissante, Redoutée !

• Elle compte sur vous !

• Je vous le répète, votre mission est sacrée ; vous l'accomplirez triomphalement ; vous l'accomplirez par le travail. »

—

Voici les noms des lauréats :

DISCOURS FRANÇAIS. — Prix d'honneur, décerné par la ville de Saumur. — Georges Vincent, de Chouzé (Indre-et-Loire.)

18 autres prix d'honneur viennent ensuite dans l'ordre suivant :

Léonce Lussaud, Georges Vincent, Maurice Perreau, Henri Dehau, Gaston Gaborit, Emile Jagot, Charles Beaurepaire, Angelo Bolognesi, Marcel Ménager, Henri Choyer, René Canard, Gaston Renard, Auguste Belanger, Albert Charbonneau, René Thoreau, Robert Poulet, Olivier Delorme, Victor Meyer.

INSTRUCTION RELIGIEUSE. — Première division. — Fernand Jeuniette.

Deuxième division. — Henri Cesbron, Jean-Baptiste Anger.

Troisième division. — 1<sup>re</sup> section. — Maurice Béranger, Paul Ménager.

2<sup>e</sup> section. — Lucien Béranger, Eugène Delamare.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE.

CLASSE DE PHILOSOPHIE. — Prix unique. — Léonce Lussaud.

CLASSE DE RHÉTORIQUE. — Excellence. — Fernand Jeuniette.

DISCOURS FRANÇAIS. — Prix d'honneur déjà décerné.

Discours latin. — Fernand Jeuniette.

Version latine. — Fernand Jeuniette.

Version grecque. — Fernand Jeuniette.

Vers latins. — Léonce Loiseau.

Récitation classique. — Fernand Jeuniette.

Histoire et géographie. — Fernand Jeuniette.

Géométrie et cosmographie. — Georges Vincent.

Travaux graphiques. — Fernand Jeuniette.

CLASSE DE SECONDE. — Excellence. — Charles Million.

Narration latine. — Charles Hurtel.

Version latine. — Charles Hurtel.

Version grecque. — Charles Hurtel.

Vers latins. — Charles Million.

Récitation classique. — Maurice Perreau.

Histoire et géographie. — Maurice Perreau.

Mathématiques. — Paul de Vallois.

Histoire naturelle. — Maurice Perreau.

Travaux graphiques. — Maurice Perreau.

CLASSE DE TROISIÈME. — Excellence. — Paul Joyeux.

Thème latin. — Henri Cesbron.

Version latine. — Albert Boutet.

Version grecque. — Henri Cesbron.

Vers latins. — Paul Joyeux.

Récitation classique. — Paul Joyeux.

Histoire et géographie. — Henri Cesbron.

Mathématiques. — Henri Cesbron.

Travaux graphiques. — Henri Cesbron.

CLASSE DE QUATRIÈME. — Excellence. — Henri Dehau, Jean-Baptiste Anger.

Thème latin. — Silas Nouzilleau, Jean-Baptiste Anger.

Version latine. — Henri Dehau, Jean-Baptiste Anger.

Thème grec. — Ambroise Gallé, Henri Dehau.

Version grecque. — Jean-Baptiste Anger, Silas Nouzilleau.

Versification latine. — Henri Dehau, Jean-Baptiste Anger.

Récitation classique. — René Bournillet, Louis Simon.

Histoire et géographie. — Silas Nouzilleau, Jean-Baptiste Anger.

Éléments d'arithmétique et de géométrie. — Léon Paris, Jean-Baptiste Anger.

CLASSE DE CINQUIÈME. — Excellence. — Paul Ménager, Valentin Bigot.

Langue française. — Maurice Béranger, Albert Rousse.

Thème latin. — Albert Rousse, Valentin Bigot.

Version latine. — Philippe François, Léopold Mégret.

Thème grec. — Frédéric Pellé, Albert Rousse.

Version grecque. — Albert Rousse, Paul Ménager.

Récitation classique. — Valentin Bigot, Philippe François.

Histoire et géographie. — Valentin Bigot, Maurice Béranger.

Arithmétique. — Léopold Mégret, Paul Ménager.

CLASSE DE SIXIÈME. — Excellence. — Emile Jagot, Gaston Gaborit.

Langue française. — Lucien Béranger, Emile Jagot.

Thème latin. — Léon Détriché, Emile Jagot.

Version latine. — Lucien Béranger, Emile Jagot.

Exercices grecs. — Lucien Béranger, Eugène Delamare.

Récitation classique. — Gaston Gaborit, Eugène Delamare.

Histoire et géographie. — Lucien Béranger, Gaston Gaborit.

Arithmétique. — Emile Jagot, Célestin Mauxion.

CLASSE DE SEPTIÈME. — Excellence. — Charles Beaurepaire.

Grammaire française. — Charles Beaurepaire.

Thème latin. — Eugène Jaille.

Version latine. — Eugène Jaille.

Récitation classique. — Charles Beaurepaire.

Histoire et géographie. — Charles Beaurepaire.

Calcul. — Eugène Jaille.

CLASSE DE HUITIÈME. — Excellence. — Marcel Ménager, Angelo Bolognesi.

Grammaire française. — Angelo Bolognesi, Armand Chaleil.

Exercices latins. — Angelo Bolognesi, Alfred Chevillot.

Récitation classique. — Marcel Ménager, Angelo Bolognesi.

Histoire. — Joseph Poitou, Angelo Bolognesi.

Géographie. — Angelo Bolognesi, Marcel Ménager.

Calcul. — Angelo Bolognesi, Marcel Ménager.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.

Cours préparatoires au Commerce, à l'Agriculture, à l'Industrie, aux Ecoles vétérinaires et des Arts-et-Métiers.

TROISIÈME ANNÉE. — Prix unique. — Jules Vinsonneau (1).

DEUXIÈME ANNÉE. — Excellence. — Jean-Baptiste Hourse.

Style. — Composition. — Constant Mâlin.

Histoire et géographie. — Léon Moreau.

Mathématiques appliquées aux arts et à l'industrie. — Levé des plans. — Cubage, etc. — Léon Sorin.

Physique. — Chimie. — Histoire naturelle. — Constant Mâlin.

Comptabilité. — Tenue des livres (partie double). — Léon Sorin.

Calligraphie. — Ernest Mathélie.

Dessin linéaire. — Léon Bloudeau.

PREMIÈRE ANNÉE. — Excellence. — Gaston Renard, Marcellin Cormier.

Dictées. — Lecture. — Exercices de style. — Louis Goblet, Gaston Renard.

Récitation classique. — Edmond Boutin, Gaston Renard.

Langue anglaise (éléments) — Louis Goblet, Marcellin Cormier.

Histoire et géographie. — Gaston Renard, Louis Goblet.

Mathématiques usuelles. — Arpentage. — Levé des plans. — Nivellement. — René Canard, Jean-Baptiste Villiers.

Physique. — Chimie. — Histoire naturelle. — Louis Goblet, André Lecoq.

Comptabilité. — Tenue des livres (partie simple). — Charles Ciret, Edmond Boutin.

Calligraphie. — Edmond Boutin, Charles Ciret.

Dessin linéaire. — Jean-Baptiste Villiers, Pierre Goyard.

ANNÉE PRÉPARATOIRE. — Excellence. — Paul Tremblay, Georges Schrettenhaler.

Dictées. — Lectures. — Georges Schrettenhaler, Paul Tremblay.

Récitation classique. — Paul Tremblay, Georges Guérineau.

Langue anglaise (éléments). — Auguste Bélanger, Henri Boisseau.

Histoire et géographie. — Georges Schrettenhaler, Auguste Bélanger.

Mathématiques usuelles. — Arpentage. — Jules Clairambault, Adolphe Harrault.

Histoire naturelle. — Paul Tremblay, Georges Schrettenhaler.

Calligraphie. — Adolphe Harrault, Jules Clairambault.

Dessin linéaire. — Prosper Duveau, Adolphe Harrault.

COURS PRIMAIRES.

PREMIÈRE SECTION. — Première division. — Excellence. — Gustave Garreau, René Thoreau.

Catéchisme. — Léon Brunet, Emile Dufour.

Lecture. — René Véron, Ernest Berthelot.

Écriture. — Eugène Gouzet, René Véron.

Grammaire. — Léon Brunet, Clément Clain.

Orthographe. — René Véron, Olivier Delorme.

Analyse. — Gustave Garreau, Clément Soyier.

Récitation. — Albert Charbonneau, Ernest Berthelot.

Histoire. — René Thoreau, Robert Poulet.

Géographie. — René Thoreau, Albert Charbonneau.

Calcul. — Gustave Garreau, René Thoreau.

DEUXIÈME SECTION. — Première division. — Excellence. — Eugène Gaultier.

Lecture. — Eugène Gaultier.

Écriture. — Eugène Gaultier.

Grammaire. — Hippolyte Trudeau.

Orthographe. — Léon Boutin.

Récitation. — Eugène Gaultier.

Histoire sainte. — Hippolyte Trudeau.

Géographie. — Léon Boutin.

Calcul. — Eugène Gaultier.

DEUXIÈME SECTION. — Deuxième division. — Excellence. — René Decourt, Vitor Meyer.

Lecture. — Raoul Gaborit, René Decourt.

Écriture. — Albert Vellé, Léon Jamin.

Langue anglaise (éléments) — Louis Goblet, Marcellin Cormier.

Histoire et géographie. — Gaston Renard, Louis Goblet.

Mathématiques usuelles. — Arpentage. — Levé des plans. — Nivellement. — René Canard, Jean-Baptiste Villiers.

Physique. — Chimie. — Histoire naturelle. — Louis Goblet, André Lecoq.

Comptabilité. — Tenue des livres (partie simple). — Charles Ciret, Edmond Boutin.

Calligraphie. — Edmond Boutin, Charles Ciret.

Dessin linéaire. — Jean-Baptiste Villiers, Pierre Goyard.

ANNÉE PRÉPARATOIRE. — Excellence. — Paul Tremblay, Georges Schrettenhaler.

Dictées. — Lectures. — Georges Schrettenhaler, Paul Tremblay.

Récitation classique. — Paul Tremblay, Georges Guérineau.

Langue anglaise (éléments). — Auguste Bélanger, Henri Boisseau.

Histoire et géographie. — Georges Schrettenhaler, Auguste Bélanger.

Mathématiques usuelles. — Arpentage. — Jules Clairambault, Adolphe Harrault.

Histoire naturelle. — Paul Tremblay, Georges Schrettenhaler.

Calligraphie. — Adolphe Harrault, Jules Clairambault.

Dessin linéaire. — Prosper Duveau, Adolphe Harrault.

COURS PRIMAIRES.

PREMIÈRE SECTION. — Première division. — Excellence. — Gustave Garreau, René Thoreau.

Catéchisme. — Léon Brunet, Emile Dufour.

Lecture. — René Véron, Ernest Berthelot.

Écriture. — Eugène Gouzet, René Véron.

Grammaire. — Léon Brunet, Clément Clain.

Orthographe. — René Véron, Olivier Delorme.

Analyse. — Gustave Garreau, Clément Soyier.

Récitation. — Albert Charbonneau, Ernest Berthelot.

Histoire. — René Thoreau, Robert Poulet.

Géographie. — René Thoreau, Albert Charbonneau.

Calcul. — Gustave Garreau, René Thoreau.

DEUXIÈME SECTION. — Première division. — Excellence. — Eugène Gaultier.

Lecture. — Eugène Gaultier.

Écriture. — Eugène Gaultier.

Grammaire. — Hippolyte Trudeau.

Orthographe. — Léon Boutin.

Récitation. — Eugène Gaultier.

Histoire sainte. — Hippolyte Trudeau.

Géographie. — Léon Boutin.

Calcul. — Eugène Gaultier.

DEUXIÈME SECTION. — Deuxième division. — Excellence. — René Decourt, Vitor Meyer.

Lecture. — Raoul Gaborit, René Decourt.

Écriture. — Albert Vellé, Léon Jamin.

Grammaire. — Raoul Gaborit, Georges Amiard.

Orthographe. — Victor Meyer, René Decourt.

Récitation. — Victor Meyer, Charles Crié.

Histoire sainte. — Raoul Gaborit.

Calcul oral. — René Decourt, Charles Gouzé.

Calcul au Tableau. — Léon Jamin, Eugène Ménier.

Troisième division. — Excellence. — Casimir Lecoq.

Catéchisme. — Remy Chanlouineau.

Lecture. — Eugène Trouvé.

Écriture. — Casimir Lecoq.

Récitation. — Abel Poulet.

Calcul oral. — Emile Delamare.

LANGUE ANGLAISE. — Première division. — Jean-Baptiste Anger.

Deuxième division. — Paul Ménager.

Troisième division. — Barthélemy Cortini.

ÉCRITURE. — Louis Cheignon, Célestin Mauxion.

CLASSE DE DESSIN. — Figure. — Jean-Baptiste Anger.

COURS DE MUSIQUE. — Solfège. — Première division. — Auguste Eugène.

Deuxième division. — Henri Boisseau.

MUSIQUE INSTRUMENTALE. — Instruments. — Jules Billy.

Piano. — Léopold Mégret.

Violon. — Louis Simon.

GYMNASTIQUE. — Première division. — Constant Mâlin.

Deuxième division. — Eugène Jaille.

Toisième division. — René Véron.

Escrime. — Léonce Loiseau.

—

La rentrée des classes est fixée au lundi 2 octobre.

La messe du Saint-Esprit sera célébrée le lendemain matin. Il y aura composition le soir.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

AVIS.

Les marchandises en petite vitesse en destination de Paris et de ses au-delà, seront acceptées de nouveau par les gares du réseau, à partir du 9 août. Seulement, comme par suite des circonstances exceptionnelles et temporaires où nous sommes, la gare de Paris ne peut pas écouler journellement toutes les marchandises qui sont présentées pour cette destination, la Compagnie est obligée de limiter le tonnage à accepter journellement dans chaque gare de départ.

En conséquence, pour éviter au commerce des fausses manœuvres et des camionnages de marchandises inutiles, il sera ouvert, dans chaque gare, un registre d'inscription des demandes d'expédition ; chaque demande devra indiquer le nom de l'expéditeur, sa demeure et la quantité de marchandise à expédier.

Un expéditeur ne pourra faire plus d'une demande par jour, et sa demande journalière ne pourra pas dépasser huit tonnes.

Les expéditeurs seront prévenus la veille, par les soins de la Compagnie, du jour où ils pourront présenter leurs marchandises à la gare.

Les avertissements aux expéditeurs seront donnés dans l'ordre d'inscription de leurs demandes d'expédition.

Jusqu'à ce que les transports soient rentrés dans leurs conditions normales, les gares n'accepteront pas de marchandises pour Paris et ses au-delà, s'il n'a pas été fait pour elles, au préalable, de demande d'expédition.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le rapport lu à l'ouverture du conseil de guerre, contre les communaux, montre l'origine de l'insurrection dans l'alliance du parti révolutionnaire avec l'Association internationale.

Les insurgés ont profité des circonstances malheureuses qui accablaient la patrie, et de la présence des Prussiens, pour exécuter leurs projets.

Il est démontré qu'un plan d'ensemble était conçu pour amener l'incendie général de Paris. Le feu a atteint 238 édifices ou maisons particulières.

Ce rapport général est suivi de rapports particuliers sur les différents accusés.

Les avis de Versailles constatent que l'accord ne s'est pas encore établi entre les diverses fractions parlementaires au sujet de la prorogation des pouvoirs.

On assure cependant que le centre gauche présentera, cette semaine, un projet de prorogation.

On a distribué aux députés les suppléments de crédits demandés pour l'exercice 1871, par le ministère de la guerre.

Le chiffre total s'élève à 218,116,155 francs.

Il paraît certain que les Prussiens évacueront, vers la fin d'août, tous les départements voisins de Paris.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

(1) L'élève Jules Vinsonneau vient d'être déclaré admissible le second à l'École des Arts-et-Métiers.

Sommaire de l'UNIVERS ILLUSTRÉ du 5 août.

TEXTE : Courrier de Paris, par GÉRÔME. — Bulletin, par TH. DE LANGEAC. — Les Pétroleux, par JAN-KARL. — Le Gant perdu (suite et fin), par HENRI CONSCIENCE. — Souvenirs de la Commune, par X. DACHÈRES. — Revue scientifique, par J. RAMBOSSON. — Le Commerce de l'or et de l'argent, par LOUIS W. — La rentrée des troupes françaises à Rouen. — Courrier du Palais, par MAITRE GUÉRIN. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> ALICE DE SAVIGNY. — Échecs.

GRAVURES : Une pétroleuse. — Rentrée des troupes françaises à Rouen. — Souvenirs de la Commune : Batterie avancée de l'armée de Versailles, au pont de Neuilly. — Le parc d'artillerie de la place Clichy, pendant l'insurrection. — Incendie de l'Hôtel-de-Ville. — Les grandes indus-

tries parisiennes : le commerce de l'or et de l'argent ; maison Quiquandon fils (six gravures). — Rébus.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir, jusqu'à fin septembre prochain.

Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate. Le président du conseil d'administration, J. RANDOING, officier de la Légion d'Honneur, ancien président du conseil général de la Somme.

Marché de Saumur du 5 août.

Froment (l'h.) 77 k. 27	Graine trèfle 50	—	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	— luzerne 50	—	—
Seigle . . . . . 75	Foin (h. bar.) 780	90	—
Orge . . . . . 65	Luzerne —	780	80
Avoine . . . . . 50	Paille —	780	110
Fèves . . . . . 75	— Amandes . . . . . 50	—	—
Pois blancs . . . . . 80	— cassées 50	—	—
— rouges . . . . . 80	Cire jaune . . . . . 50	185	—
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	(52 k. 500)	— à —
Colza . . . . . 65	Chanvre broyé	—	—
Chenevis . . . . . 50	Blanc . . . . .	— à —	—
Huile de noix 50 k.	Demi-couleur . . . . .	— à —	—
— chenevis 50	Brun . . . . .	— à —	—
— de lin . . . . . 50			

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité 115 à 160
Id.	2 <sup>e</sup> id. 90 à 160
Ordin., envir. de Saumur 1870,	1 <sup>re</sup> id. 80 à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Saint-Léger et environs 1870,	1 <sup>re</sup> id. 75 à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870,	1 <sup>re</sup> id. 75 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
La Vienne, 1870.	45 à 50

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870.	100 à 120
Champigny, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité 140 à 200
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1870.	» à »
Varrains, 1870.	80 à 100
Bougueuil, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité 90 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigné 1870.	75 à 85
Chinon, 1870.	1 <sup>re</sup> id. 70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »

OFFICE FINANCIER ET INDUSTRIEL, PARIS, 46, rue de la Victoire, PARIS.

ACHAT et vente au COMPTANT de toutes valeurs françaises et étrangères.

Escompte de tous coupons français ou étrangers, échus ou à échoir. Avis urgent aux porteurs de valeurs autrichiennes et ottomanes.

En envoyant les titres par lettre chargée, on reçoit les fonds par retour du courrier.

OFFICE FINANCIER ET INDUSTRIEL, PARIS, 46, rue de la Victoire, PARIS.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du Journal des Demoiselles informe ses abonnés que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir de janvier pour finir en décembre, ne commenceront que d'avril, et qu'exceptionnellement ces abonnements ne seraient que de neuf mois.

Le prix des abonnements est naturellement réduit dans la proportion d'un quart, et les abonnements pour cette année exceptionnelle de neuf mois seront de :

Edition mensuelle . . . . .	Départ <sup>s</sup> 9 »
Edition bi-mensuelle (bleue) avec gravures . . . . .	— 13 50
Edition bi-mensuelle (verte) avec gravures et patrons . . . . .	— 18 »
Edition hebdomadaire la plus complète, chaque trimestre . . . . .	— 8 50

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du Journal la Poupée modèle, Journal des Petites Filles, informe ses abonnés que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir du 15 novembre 1870 pour finir le 15 octobre 1871, ne commenceront que du 15 mars pour finir le 15 novembre, et qu'ainsi cette année exceptionnelle ne serait que de neuf mois. Le prix des abonnements pour cette année est réduit dans la proportion d'un quart, c'est-à-dire est fixé à 5 fr. 75 pour les départements.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BEDON, ex-notaire à la résidence des Rosiers-sur-Loire, ayant cessé ses fonctions, en a fait la déclaration au greffe du tribunal civil de Saumur, le 20 mai 1871, afin de retirer son cautionnement. (112)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JEAN-CLAUDE COSTE.

Les créanciers de la faillite du Jean-Claude Coste, marchand à Morton, sont invités à se présenter, le vendredi 11 août courant, à deux heures de l'après-midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic. Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (192)

Étude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MATÉRIEL Après décès.

Le jeudi 10 août 1871, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans un magasin situé à Nantilly, rue Saint-Lazare, à la vente publique aux enchères d'un bon matériel d'entrepreneur de maçonnerie, dépendant de la succession de feu M. Commeau.

Il sera vendu :

Un tombereau, un treuil pour monter les pierres, une chèvre à engrenage en fonte, échelles, planches et montants d'échafaudage, grands cordages, barres de fer, poulie, pieds-de-tenue, masses, doubles crochets, marteaux, panards, godendard, harnais, cercles en fer, environ 1,200 carreaux et briques de différentes grandeurs, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A AFFERMER

LE PACAGE DE L'ILE D'OFFARD à Saumur.

S'adresser à M. FORGE, négociant, quai de Limoges. (191)

A VENDRE

VIN BLANC.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOUC.

COURS ET LEÇONS PARTICULIÈRES, de dessin, peinture, aquarelle, etc., par M. MERCIER, artiste peintre, élève médaillé de l'École des Beaux-Arts de Paris. Saumur, rue Cendrière, 10.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait. S'adresser au bureau du journal.

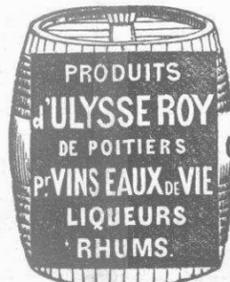
PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), gendre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Briand, aux Herbières (Vendée).

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie. UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie. S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.



PRODUITS d'ULYSSE ROY DE POITIERS P<sup>re</sup> VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS. GLUTEN-VÉRON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

RIELLANT, Dentiste, Quai de Limoges, 157, à Saumur.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867 Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR.

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité . . . . . 2 f. 50  
Qualité extra . . . . . 3 »  
— supérieure . . . . . 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre. Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

DIX FRANCS PAR AN LISEZ LE CRÉDIT UN FRANC PAR MOIS

Journal financier hebdomadaire

22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, PARIS

Guide obligé pour tous les porteurs de titres français et étrangers. — Publications de tous les tirages. — Indications spéciales sur le Suez. — Renseignements gratuits aux Abonnés sur toutes valeurs.

VENDEZ VOS VALEURS ITALIENNES. ET

Lisez LE CRÉDIT

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 4 AOUT.			BOURSE DU 5 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 0/0, j. avril 71. . . . .	55 40	»	»	55 35	»	»
5 0/0, Emp. 1871. . . . .	88 15	»	»	88 10	»	»
4 1/2 0/0, 22 mars 1871. . . . .	80 60	»	»	80 50	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	425 »	»	»	430 »	5 »	»
Ville de Paris 1869. . . . .	299 »	2 75	»	293 »	»	6 »
Banque de France. . . . .	3090 »	10 »	»	3090 »	»	»
Crédit foncier, juill. 1870. . . . .	970 »	»	»	945 »	»	25 »
Crédit colonial . . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole . . . . .	515 »	10 »	»	»	»	»
Crédit industriel. . . . .	625 »	»	2 50	630 »	5 »	»
Crédit Mobilier. . . . .	170 »	2 50	»	168 75	»	1 25
Comptoir d'escompte . . . . .	645 »	»	3 75	815 »	»	30 »
Orléans, avril 1870. . . . .	860 »	6 25	»	842 50	»	17 50
Nord, janvier 1871. . . . .	970 »	2 50	»	972 50	2 50	»
Est, mai 1870. . . . .	515 »	5 »	»	511 25	»	3 75
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	881 25	16 25	»	857 50	»	23 75
Midi, janvier 1871. . . . .	605 »	»	»	600 »	»	5 »
Ouest, avril 1870. . . . .	532 50	5 »	»	527 50	»	5 »
Charentes . . . . .	460 »	»	»	455 »	»	5 »
Vendée . . . . .	475 »	»	»	»	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	704 75	»	1 25	712 50	3 75	»
Canal de Suez . . . . .	177 50	»	»	187 50	7 50	»
Transatlantiques. . . . .	180 »	»	»	180 »	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	65 »	»	2 50	66 25	1 25	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	59 20	»	05	59 15	»	05
Autrichiens . . . . .	1040 »	»	»	1055 »	15 »	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	378 75	»	»	380 »	1 25	»
Victor-Emmanuel . . . . .	292 50	»	»	290 »	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	417 50	1 25	»	417 50	»	»
Est-Hongrois . . . . .	301 25	»	»	301 25	»	»
Foncier autrichien. . . . .	840 »	»	»	845 »	5 »	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	300 »	»	»	309 »	»	»
Orléans . . . . .	301 25	»	»	301 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	295 »	»	»	297 »	»	»
Ouest . . . . .	294 »	»	»	295 »	»	»
Midi. . . . .	294 »	»	»	295 »	»	»
Est. . . . .	290 »	»	»	290 »	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.